

Réunion Charte Qualité Emploi Formation Spectacle vivant

Mercredi 27 novembre 2013

Abbaye aux Dames – Salle du 1^{er} étage



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Étaient présents : **Madame Brigitte BERTRAND**, SNSP – **Monsieur Nicolas BRIA**, ODIA Normandie – **Madame Pascale CAUCHY**, Vice-Présidente de la Région Basse-Normandie en charge de la Culture et du Patrimoine – **Monsieur Jean-Pierre DUPUY**, SYNAVI – **Madame Adeline FLAMBARD**, SNSP – **Madame Marie FOULDRIN**, Chargée du Spectacle vivant, Direction de la Culture, CRBN – **Madame Isabelle LABICHE**, Directrice de la Culture, CRBN – **Madame Alexandra LE GALLAIS**, Chargée de la mission d'observation socio-économique du Spectacle vivant, Direction de la Culture, CRBN – **Madame Caroline LOZE**, ODIA Normandie – **Madame Tatiana MAKSIMOVIC**, AFDAS – **Madame Annie ROSSI**, Directrice de la Direction Prospective, Métiers, Apprentissage, CRBN.

Était excusés : la Direction de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DEFP) du CRBN – la DRAC de Basse-Normandie – le SFA-CGT.

Ordre du jour :

1. Mission d'observation socio-économique du Spectacle vivant :

- Comité de pilotage,
- Objectifs,
- Mise en œuvre.

2. Questions diverses.

Dans son propos introductif, Madame Pascale CAUCHY a indiqué que la réunion Charte Qualité Emploi Formation Spectacle Vivant de ce jour ne s'inscrivait pas dans le cadre de la COREPS en raison de l'absence de la DRAC, coprésidente de cette instance avec la Région Basse-Normandie.

Abordant ensuite le point principal de l'ordre du jour, Pascale CAUCHY a rappelé la genèse de la mission d'observation socio-économique, étude résultant d'une demande des acteurs du secteur culturel. Utilisant un questionnaire dont les fondements sont ceux d'un tronc commun éprouvé préalablement dans d'autres régions, l'observation bas-normande vise à terme une structuration plus effective du secteur culturel.

Par ailleurs, Madame CAUCHY a évoqué les limites de l'étude réalisée par l'INSEE et l'ERREFOM pointées par les membres de la COREPS lors de la réunion du 11 juin 2013. L'observation participative et partagée ainsi mise en place devrait permettre de compenser les manques de cette précédente étude, mais aussi de mettre en perspective et de croiser les résultats obtenus.

Afin de réaliser la mission d'observation sur le territoire bas-normand, la Région a recruté Alexandra LE GALLAIS pour une durée de 3 mois. La Direction de la Culture du Conseil régional de Basse-Normandie reçoit par ailleurs le soutien de l'ODIA et du FAR, agences régionales qui en assurent le coportage et qui relaient l'information.

La réunion Charte Qualité Emploi Formation Spectacle Vivant (CQEFSV) du 27 novembre 2013 a permis de répondre aux demandes et interrogations de certains acteurs du secteur culturel émises lors des précédentes réunions de la Charte Qualité et de la COREPS, relativement à la mission d'observation socio-économique du Spectacle vivant.

Les représentants du secteur professionnel présents lors de cette réunion ont ainsi pu émettre leur avis sur la méthode adoptée et débattre sur les améliorations qui peuvent être apportées aux modalités retenues pour l'observation :

- Le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) a d'emblée reconnu que l'anonymat des structures pour le remplissage du questionnaire n'était pas utile : si chacun s'accorde sur la

nécessité de le préserver au moment de la restitution des résultats, il serait contreproductif lors de la collecte des données.

- Le Synavi a, quant à lui, réagi sur le périmètre recouvert par l'étude en déplorant que les structures non détentrices d'une licence d'entrepreneur de spectacles ne soient pas interrogées.

Le SNSP a pour sa part répliqué que cette volonté de n'interroger que les structures détenant une licence était tout à fait cohérente avec l'objectif de l'observation qui vise l'analyse de la situation socio-économique du secteur professionnel. L'ODIA a par ailleurs souligné que les détenteurs d'une licence représentent déjà un panel large et diversifié des structures culturelles.

- Le SNSP a d'autre part reconnu la nécessité d'une telle étude en raison du manque d'informations globalement déploré. L'observation participative et partagée ainsi mise en œuvre par la Région doit être considérée comme un début ; l'AFDAS considère également que l'observation bas-normande constituera un outil utile pour le secteur culturel mais aussi en matière de formation professionnelle.
- Le Synavi réaffirme l'enjeu majeur que représente la professionnalisation. Le SNSP s'interroge sur la méthode adéquate pour interroger des artistes qui ne sont pas structurés. Pascale CAUCHY rebondit et propose alors de réfléchir à une autre observation ou à une autre méthode pour analyser les structures du spectacle vivant qui ne détiennent pas de licence. Annie ROSSI évoque l'idée de lancer, dans un deuxième temps, une investigation sur un territoire donné, fondée sur des entretiens qualitatifs qui pourraient être réalisés, par exemple, par des étudiants en sociologie. Il conviendrait alors de s'appuyer sur un territoire où il existe un relais culturel ou avec un des deux territoires avec lesquels est lancée une expérimentation en 2014.
- Le Synavi et le SNSP ont conjointement conclu les échanges en reconnaissant que l'observation ainsi engagée suppose l'implication effective de l'ensemble des acteurs du secteur culturel : il s'agit pour cela non seulement de répondre au questionnaire mais aussi de se faire le relais de l'information concernant cette étude. Quand bien même les résultats obtenus ne permettraient d'envisager qu'une partie de la situation, c'est un début dont l'exploitation se révélera nécessairement utile pour la structuration du secteur culturel professionnel. D'autre part, plus les acteurs culturels se refuseront à participer à une étude qu'ils ont réclamée, plus l'analyse des données sera partielle : cette conséquence dommageable relève donc de la responsabilité de chacun des acteurs sollicités.

Le 27 novembre 2013, ont ainsi été actés les points suivants :

- La mise en place d'un **Comité de pilotage** au sein de la Charte Qualité Emploi Formation Spectacle Vivant, présidé par Pascale CAUCHY, afin d'assurer un suivi de la mission d'observation et de s'inscrire pleinement dans la démarche participative et partagée telle que réclamée par certains acteurs culturels ;
- **L'élargissement du périmètre de la Charte Qualité aux membres de la COREPS** afin de permettre une rencontre plus large des acteurs du secteur culturel et d'assurer le caractère participatif et partagé ;
- **La circonscription du champ de l'étude uniquement aux structures détentrices d'une licence d'entrepreneur de spectacles.** Il s'agit de faciliter la comparaison des résultats qui seront ainsi obtenus en Basse-Normandie avec ceux d'autres régions ayant mené le même type d'étude et qui ne se sont pas étendues au-delà des structures licenciées (notamment les Pays de la Loire). D'autre part, il convient de préserver la cohérence de l'étude et de contenir le périmètre de l'observation à celui initialement prévu, comme le conseille le Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication, dont la Région a demandé l'éclairage sur cette question ;
- La nécessité de **recourir à une collecte nominative des informations.** La collecte anonyme a été testée au cours de l'été, à la demande de certains acteurs culturels, et s'est révélée tout à fait inefficace. Conformément à la méthode éprouvée notamment en Pays de la Loire, la collecte se fait nominativement afin de pouvoir contacter et relancer les structures interrogées. La Région s'engage à rendre ensuite anonymes les données et informations recueillies lors

de la restitution des résultats. Par ailleurs, il est rappelé que les structures qui ont répondu au questionnaire demeurent pleinement propriétaires des données.

L'observation participative et partagée du Spectacle vivant en Basse-Normandie a ainsi débuté avec la mise en ligne du questionnaire sur internet le 2 décembre 2013. La collecte des résultats a lieu jusqu'au 10 janvier 2014.

Il sera rendu compte au Comité de pilotage de l'avancement de l'étude. L'analyse finale des résultats sera effectuée vers la fin du mois de février 2014 et sera présentée à l'occasion de la Charte Qualité et de la COREPS.

La prochaine réunion Charte Qualité Emploi Formation Spectacle vivant, élargie aux membres de la COREPS et érigée en Comité de pilotage de la mission d'observation socio-économique du Spectacle vivant en Basse-Normandie, se tiendra **le 10 janvier 2014**. L'**ordre du jour** prévoit :

- **Point d'étape sur la mission d'observation socio-économique du spectacle vivant en Basse-Normandie ;**
- **Questions diverses.**

Outre la tenue du comité de pilotage, cette réunion permettra aussi d'aborder les questions qui ont été soulevées le 27 novembre dernier et notamment d'engager une réflexion commune sur une éventuelle appréciation du secteur non professionnel, comme l'a réclamé le Synavi, ainsi que sur les manques et les besoins du territoire en matière de formation.